Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20130204-VD20130402-016-DE

Date de télétransmission : 08/02/2013 Date de réception préfecture : 08/02/2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# 16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 4 février 2013

### MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir Mme POPARD) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M.

GERVAIS) - M. BORDAT (pouvoir Mme C. MARTIN)

Membres absents : M. BERTELOOT - M. DUGOURD

#### **OBJET**

#### DE LA DELIBERATION

Terrain du mail Delaborde - Occupation privative par des cirques ambulants et autres installations animalières - Règlement -Tarification

Monsieur Millot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation, du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une réflexion sur l'accueil des cirques ambulants et autres installations animalières visant à limiter la pollution visuelle engendrée par l'affichage sauvage et à assurer la tranquillité des riverains ainsi que la propreté du site, il est apparu nécessaire, dans l'intérêt du public, d'établir un règlement dont le projet est annexé au rapport (annexe 1).

L'exigence d'un dépôt de garantie de 500 € devrait faciliter le respect des prescriptions.

Parallèlement, la mise en place d'une procédure décrite en annexe 2 facilitera l'instruction des demandes par la Direction des Affaires Générales en associant les services concernés à différents titres.

Par ailleurs, il apparaît que les tarifs actuels de la redevance d'occupation du domaine public sont faibles, comparativement à ceux pratiqués dans d'autres villes de France; il est donc proposé de les réévaluer dans les conditions suivantes :

- jusqu'à 1400 m2 : 0,30 € le m2 par jour de présence

de 1401 à 2000 m2 : 468 €
de 2001 à 3000 m2 : 657 €
plus de 3000 m2 : 880 €

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation, du service public et du personnel, je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 approuver le projet de règlement relatif à l'occupation privative du mail Delaborde par les cirques ambulants et autres installations animalières, annexé au rapport (annexe1) et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications. de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- 2 m'autoriser à arrêter le règlement définitif;
- 3 donner votre accord à la mise en oeuvre de la procédure d'instruction des demandes présentée en annexe 2;
- 4 fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public dans les conditions proposées;
- 5 fixer le montant du dépôt de garantie à 500 €;
- 6 décider de l'application des nouvelles dispositions à compter du 1er mars 2013.

